



Mairie d'AUBY
Lancement Mission de maîtrise d'œuvre
Construction d'une salle polyvalente
en extension de la cuisine centrale
Décision n° 2025/048/MP

Publié le 21 mars 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale » établi par le service marchés publics;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 108 900.00 € HT

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale », établis par le service marchés publics.

Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 108 900.00 € HT;

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 20/03/2025.

Christophe CHARLES

Maire

